

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis municipal N°5 / 2022 concernant le budget 2023

La Commission s'est réunie les 29 et 30 novembre 2022 pour étudier le préavis susmentionné.

Personnes présentes	29.11.2022	30.11.2022
M. Quentin Bérard (suppléant)	-	-
M. Yan Borboën	-	-
M. Alan Carleton	X	-
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	-
Mme Catherine Jaquier	X	X
Mme Susan Killias	X	X
Mme Pascale Menu	X	X

1 Préambule

La Commission s'est réunie à deux reprises pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la Commission gestion-finances le 29 novembre 2022 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2 Budget communal 2023

2.1 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 7.62 mio, les charges ordinaires de fonctionnement sont en légère augmentation comparé aux comptes 2021 (+2.1%). Tandis que les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 7.80 mio, et sont inférieurs de 19.3 % à ceux de 2021.

2.2 Analyse du budget dans sa globalité

La marge d'autofinancement est un indicateur important puisqu'elle représente la capacité financière de la Commune à pouvoir effectuer des amortissements, et à investir dans des projets futurs.

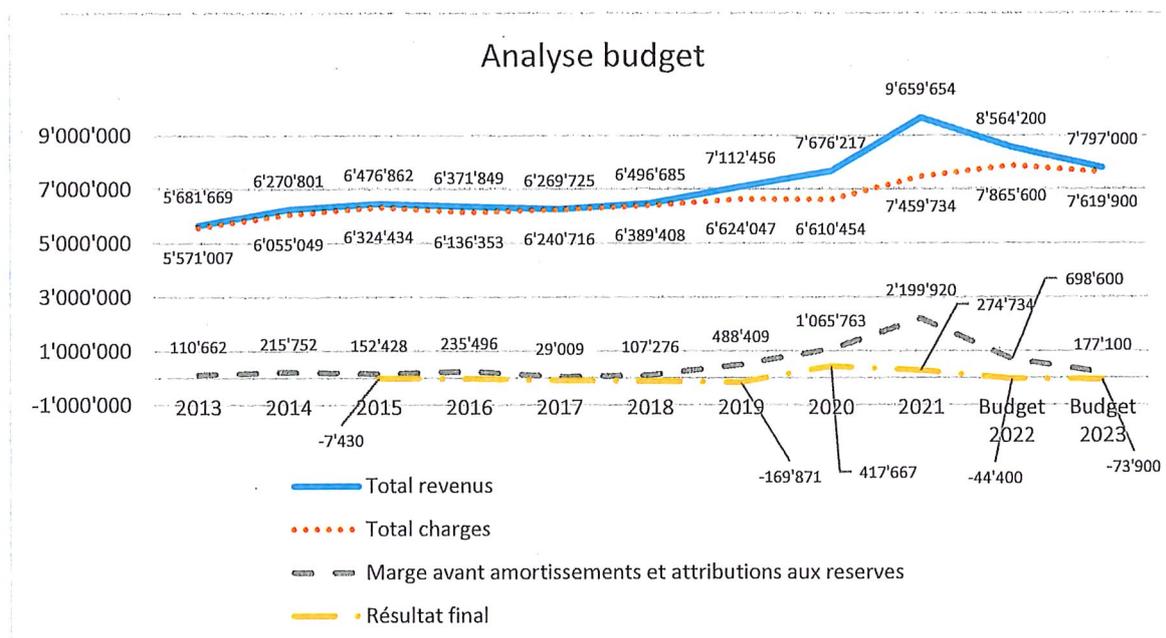
Nous notons que les comptes de la Commune 2023 prévoient une marge d'autofinancement bénéficiaire de CHF 177'100 alors que les comptes 2021 avaient une marge d'autofinancement de CHF 2'199'920.66. Cette diminution est principalement due à un retour à la normale, sans revenus exceptionnels.

Concernant le résultat, la municipalité prévoit une perte de 73'900 CHF. Si nous comparons les résultats des années précédentes, en occultant les résultats exceptionnels de 2021, le résultat prévisionnel 2023 est proche de l'équilibre, bien que tenant compte de la crise énergétique et du contexte macro-économique. De plus, les recettes fiscales ont été évaluées de façon prudente.

Il faut toutefois garder à l'esprit que ce budget ne comprend pas plusieurs investissements nécessaires qui feront l'objet de préavis dans le courant de l'année 2023.

2.3 Rétrospective

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2013 à 2023 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la Commune durant cette période.



Il en ressort que durant cette période :

- Le total des revenus a augmenté, passant de CHF 5.68 mio à CHF 7.80 mio soit une augmentation des recettes de 37.2%.
- Le total des charges a augmenté, passant de CHF 2.48mio, passant à CHF 7.86mio soit une augmentation des dépenses de 36.8%.
- La marge avant amortissement (autofinancement) a augmenté passant de CHF 0.111 mio à CHF 0.177 mio soit une augmentation de 60%.

La Commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit de nombreuses dépenses (prévoyance sociale cantonale, péréquation cantonale, Réforme policière, etc.) et n'a malheureusement pas moyen de les maîtriser car imposées par le Canton. Lors de la revue des comptes 2021, la Commission gestion-finances avait évalué les charges imposées à la Commune par le Canton et autres organismes supra communaux à environ 60% de la totalité des charges de la Commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

3 Conclusions

La Commission invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2023 tel que présenté.

Pour la Commission

Pascale Menu

2022-12-01 08:38
Pascale Menu

Présidente

Annexe : Questions et réponses de la municipalité